

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 17 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Marie BRUNET, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membre absent: 1

Mme Anne-Lise LANSIQUE

Délibération n°20250410DEL14

ACTION EDUCATIVE
Modification du périmètre scolaire

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI
Mesdames, Messieurs,

Par application de l'article L. 212-7 du Code de l'Éducation, la Ville fixe par ~~annexe les périmètres~~ scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

La décision d'affectation s'impose aux familles par application de l'article L. 131-5 du Code de l'Éducation. La dernière sectorisation avait été définie par la délibération n° 20241212DEL40 du 12 décembre 2024.

Compte tenu des évolutions de la population et des constructions immobilière récentes et à venir et de la création de nouvelles voies publiques, il convient de mettre à jour cette sectorisation du secteur de la Zac du Terraillon.

La sectorisation s'inscrit dans la continuité du travail de répartition des effectifs scolaires issus des nouveaux programmes immobiliers entre les deux groupes scolaires Pierre Cot et Jean Moulin.

Ainsi, les enfants résidant aux numéros :

- 3-5 rue Jeanne Barret
- 12 rue Clémence Lortet
- 9 et 13 rue des étoiles

se verront scolarisés à l'école Jean Moulin

Cette modification entrera en application pour les inscriptions à l'école de l'année scolaire 2025-2026.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le nouveau périmètre scolaire,

- **DIRE** que les périmètres tels que définis par la délibération n° 20241212DEL40 sont abrogés et remplacés par les périmètres ci annexés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD